

Greffe
du Tribunal de Commerce de
AMIENS
Loïc BERNARD, Greffier
BP 0201
80002 AMIENS CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : DG/MS/03/0

Concernant :

SA GUEUDET FRERES
19 Rue des Otages
80000 AMIENS

Dépôt effectué par :

SA GUEUDET FRERES
19 Rue des Otages
80000 AMIENS

Numéro RCS : AMIENS B 541 720 306

<3519/1954B00030>

Pièces déposées le 10/06/2005

Numéro : 2051127

Ordonnance du Président du 10/06/2005
Nomination de la SOCIETE ADEC ROY ET ASSOCIES,
Commissaire à la Fusion
SAS DEGAND/SA GUEUDET FRERES

Le Greffier,





GUEUDET

TRIBUNAL DE COMMERCE	
GREFFE	
DEPÔT du	10 JUIN 2005
N°	

Extrait des Minutes du Greffe
du Tribunal de Commerce
d'AMIENS (Somme)

REQUETE

à

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce

Palais de Justice - BP 0201

80002 AMIENS Cedex 1

Le soussigné, **Jean-Claude GUEUDET**, agissant en qualité de représentant de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général de la Société dénommée **GUEUDET Frères**, société anonyme au capital de 7 033 700 € dont le siège social est à AMIENS (80000) - 19, rue des Otages, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AMIENS sous le numéro 541 720 306,

a l'honneur de vous exposer :

- Qu'un projet de fusion a été élaboré en date du 6 juin 2005 aux termes duquel la Société dénommée **DEGAND** société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 679 4690 € dont le siège social est à COMPIEGNE (60200) avenue du Général Weygand, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de COMPIEGNE sous le numéro 345 033 948, doit apporter l'intégralité de ses éléments d'actif, sous déduction du passif, à la société **GUEUDET Frères**, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.
- Qu'en application des dispositions de l'article L 236.11 du code de commerce, la réalisation de cette opération rend nécessaire la désignation d'un commissaire chargé de vérifier l'opération de fusion à intervenir entre la société **DEGAND** et la société **GUEUDET Frères** et d'en faire rapport conformément aux dispositions de l'article L 225-147 du Code de Commerce.

Ce pour quoi, avec ses remerciements anticipés accompagnés de ses respectueuses salutations, le requérant, es-qualité, demande à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un commissaire à la fusion en vue de l'opération envisagée.

Fait à Amiens, le 8 juin 2005

Jean-Claude GUEUDET

Président du Conseil d'Administration
et Directeur général



ORDONNANCE :

Nous, **Jean-Claude VACHON**, Président du Tribunal de Commerce d'AMIENS, assisté du Greffier

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article 69 de la loi du 24 Juillet 1966 ;

Désignons la Société ADEC ROY ET ASSOCIES

Commissaire aux comptes, demeurant à BOVES (80440) rue Mathias Sandorf

En qualité de Commissaire à la fusion avec mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens que la SAS unipersonnelle DEGAND dont le siège social est à COMPIEGNE (60200) avenue du Général Weygand se propose d'apporter à la S.A. GUEUDET FRERES, dont le siège social est à AMIENS 19 rue des Otages, et les avantages particuliers qui peuvent en résulter

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce d'AMIENS.

Donnée à Amiens, le 10/06/2005

Le GREFFIER.



Le PRESIDENT.



10 JUIN 2005

DATE
POUR EXPÉDITION CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL DÉLIVRÉ
PAR LE GREFFIER SOUSSIGNÉ
SUR 2 PAGE

